

Fibre : 550.000 foyers éligibles mais seulement 40.000 abonnés en FTTH

Le marché de la fibre optique en France commence-t-il enfin à se normaliser ? En janvier dernier, face aux retards accumulés, le gouvernement a fait pression sur les opérateurs pour qu'ils s'assoient à la même table au sein d'un comité de pilotage afin de « *fixer les règles de mutualisation de la fibre optique, claires et efficaces pour éviter des zones de duplication des réseaux* ».

Le 20 janvier, les opérateurs ont confirmé devant le Collège de l'Autorité leur engagement à réaliser d'ici au 31 mars des expérimentations pour déployer la fibre dans les immeubles et de participer à un processus d'évaluation sur la base d'une méthodologie partagée. Objectif : en finir avec la guerre technologique bloquant les déploiements verticaux dans les immeubles. Rappelons qu'Orange qui s'est associé à SFR et Numericable soutient la technologie monofibre tandis que Free qui refuse de rejoindre ses concurrents, opte pour la technologie multifibres.

Suite à cette réunion, l'Arcep a confirmé la mise en place par les opérateurs d'un tableau de bord sur le déploiement de la fibre en France. La première édition de ce tableau de bord a été publiée ce mardi (chiffres au 31 décembre dernier).

Du côté des déploiements horizontaux (sous terre), les choses continuent à avancer rapidement notamment grâce à l'offre de mutualisation de l'infrastructure de génie civil de France Télécom. Au total, l'Arcep estime que **3 à 4,5 millions de foyers** se situent à proximité d'un réseau en fibre optique au 31 décembre 2008. Ces déploiements représentaient de l'ordre de 300 km de câbles fibre optique fin 2008. Ces opérateurs étudient actuellement la disponibilité des fourreaux sur un certain nombre de zones situées dans une quinzaine de communes en Ile-de-France et en région, en vue de déploiements à venir dans les prochains semestres, ajoute l'Arcep.

Concernant les **déploiements verticaux**, la situation semble un peu se débloquer. La loi de modernisation de l'économie et les décrets d'application adoptés en début d'année et les expérimentations de mutualisation semblent porter leurs fruits.

Pour autant, les travaux d'expérimentation et d'évaluation de la mutualisation menés au cours des trois derniers mois par les opérateurs sous l'égide de l'Arcep concernent à ce jour seulement une vingtaine de sites et recouvrent environ 2.000 foyers. C'est encore bien peu. Un cadre réglementaire définitif sera défini au plus tard au mois de mai, promet le gouvernement.

Au total, l'Arcep estime à **20.500** le nombre total d'immeubles fibrés, **550.000 foyers** se situent dans ces immeubles et sont éligibles aux offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés.

Reste que malgré ces progrès, la fibre optique ne semble pas encore passionner les consommateurs. Au 31 décembre 2008, le nombre total d'abonnements très haut débit, tous opérateurs et toutes technologies confondus, s'élève à plus de **170.000** dont 130.000 en FTTH (fibre + câble, l'offre de Numericable notamment).

Conclusion, **seulement 40.000 foyers ont souscrit un abonnement FTTH (sur 550.000 éligibles)** ce qui reste, comme le souligne l'Arcep, « *encore limité* ».